

Lycée Paul Moreau

**Lycée Paul Moreau**  
51 Chemin Bras-Panon  
97412 Bras-Panon  
Tel : 0262516161 Fax : 0262515134

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/11/2016**

### **I - Ouverture de la séance**

En ce jour du 28/11/2016, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme VUILLERMOT Sonia. La séance commence à 17h20.

Sont absents et excusés :  
Personne.

Sont absents et non excusés :

Mme ARZAL Sophie, M. CASIMIR Marie-Ella (BTSEEC2), M. FOUASSIN Stéphane, Mme JAVARY Corine, M. LAURENS Benoit, M. MAILLOT Serge (TSSVT), M. MOURGAPAMODELY Roger, Mme MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie, M. TAMBON Yves.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 21 pour un quorum de 16.  
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :  
Maxime FERNANDES, représentant des élèves que nous remercions.

### **II - L'ordre du jour**

#### **Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration**

Les personnels représentant l'administration pédagogique de l'EPL demandent une modification du PV du CA du 08/11/2016. A la page 8, paragraphe 10-1- lire : "le poste redeviendra un poste d'accueil logé par Nécessité Absolue de Service" en lieu et place de : "le poste passera donc au mouvement comme poste d'accueil logé par NAS".

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

#### **Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil**

Une question diverse est ajoutée pour délibération en point 17 concernant le projet RIMINI et la question 13 point 5 devient pour délibération. Quant à la question 16, elle sera présentée pour information et non délibération.

Le projet d'ordre du jour en 17 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

### **Point N° 3 - Projet de budget 2017**

Mme RÉAME, adjoint gestionnaire de l'EPLE, prend la parole afin de présenter le projet de budget 2017. Elle commente un PowerPoint et répond aux diverses questions.

Mme RÉAME explique que le "déséquilibre" constaté de 9 706,74€ correspond à des amortissements et est sans incidence sur le budget établissement.

Mme LE MERRER, représentante des enseignants, demande des précisions pour le budget EPS, la gestionnaire lui répond que la répartition du budget est différente de l'an passé, mais le budget reste identique.

Il est précisé également que le fond de roulement qui représente un mois de fonctionnement ne sera pas utilisé en 2017 (sauf imprévu), les dépenses seront effectuées essentiellement sur la DGE qui a diminuée de plus de 4 000,00€.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	2	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 4 - Délégation du CA accordée au Chef d'Établissement pour passer tous les marchés dont l'incidence financière est annuelle**

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil de lui accorder la délégation pour passer tout marché dont l'incidence financière est annuelle.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 5 - Listes des contrats et conventions susceptibles d'être signés par le Chef d'Établissement pour 2017**

Le conseil vote la liste des contrats et conventions susceptibles d'être signés par le Chef d'Établissement pour l'année 2017 dans l'exercice de ses fonctions.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 6 - Liste des tarifs applicables pour l'année 2017**

Comme chaque année, la liste des tarifs applicables au sein de l'EPL (pour pertes, dégradations) est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 7 - Don du LBP de 140 plateaux au collège "les Alizées"**

L'an passé, l'établissement avait prêté 140 plateaux repas au collège les Alizées, ces derniers étant inexploitable avec le système de distribution de plateaux actuel. Le lycée souhaite en faire don à ce même collège.

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 8 - Possibilité de télépaiement**

L'accord du conseil est demandé pour accepter la mise en place du télépaiement au sein de l'EPL. Ce système donnerait la possibilité aux familles et commensaux de régler la demi-pension par virement

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 9 - Frais de déplacement d'un enseignant de BTS EEC pour visite de stagiaires en France Métropolitaine: prise en charge du prix du billet d'avion**

Le conseil d'administration vote pour l'engagement de l'EPL à prendre en charge le billet d'avion de l'enseignant qui se déplacera en métropole pour les visites des étudiants en formation.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 10 - DBM n° 4 et 5 pour info**

Madame la gestionnaire présente deux Décisions Budgétaires Modificatives, pour information.

### **Point N° 11 - Listes de livres CDI à mettre au pilon**

Madame Galland-Keller, documentaliste nouvellement nommée, propose une liste d'ouvrage à mettre au pilon (à disposition des preneurs ou à jeter) et demande l'approbation du conseil d'administration.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 12 - Accord cadre Rectorat**

Le conseil d'administration doit donner son approbation pour la signature d'un accord-cadre , qui porte essentiellement sur des tarifs de location de salles ainsi que sur le système mis en place pour "rétribuer" l'établissement.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 13 - Voyage en Guyane**

#### **13 - 1 - Principe pédagogique du voyage**

Deux élèves présentent le voyage, les données pédagogiques et l'exploitation de ce dernier: avant, pendant et après.

Le responsable du voyage et un des accompagnateur, M. BAILLY, possède une très bonne connaissance de la Guyane pour y avoir séjourné et travaillé de nombreuses années.

Deux parents accompagneront également le groupe.

L'établissement prendra en charge le voyage du seul enseignant, à hauteur de 1 500,00 € révisable si le budget est modifié de par les actions menées.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	2	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **13 - 2 - Dates prévisionnelles**

Les dates seront à cheval sur les vacances scolaires : 14 jours en tout afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un maximum d'aides dont celles de la CAF.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **13 - 3 - Budget prévisionnel**

Le budget présenté semble conséquent. Les actions à mener devront en couvrir une partie conséquente. Les membres du conseil s'interrogent : qu'en sera-t-il au final?

Une discussion est entamée sur les moyens de réduire ce budget (surtout par rapport aux hébergements, repas) et sur les visites.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	15
Nombre d'abstention :	6	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **13 - 4 - Participation des familles**

Un enseignant a émis la possibilité pour la gestion des fonds, de créer une association afin de faciliter la possibilité de dons.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **13 - 5 - Acceptation des dons**

Le conseil donne son accord pour que l'EPLÉ puisse recevoir des dons dans le cadre de ce voyage en Guyane.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **13 - 6 - Nomination d'un régisseur d'avances et de recettes**

Le conseil donne également son accord pour nommer le responsable du projet, régisseur d'avances et de recettes.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 14 - Journée de solidarité**

Afin de définir la date de la journée de solidarité, des choix ont été proposés à l'ensemble de la communauté scolaire sous la forme d'un questionnaire en ligne.

Il en ressort:

- Si la formation bienveillance se met en place, la journée de solidarité sera récupérée un mercredi après-midi et une demi-journée en fin d'année scolaire (juin-juillet).
- Si la formation bienveillance ne se met pas en place, récupération sur un jour en fin d'année scolaire (fin juin -début juillet).

Le tout en absence d'élèves.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 15 - Composition du conseil pédagogique**

La liste respecte le principe dicté par les textes :

- Un professeur principal par niveau
- Un représentant par discipline
- Un CPE
- Un DDF
- Les membres de droit

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 16 - Inscription au site de voyage**

Pour information, le lycée peut être "inscrit" sur le site voyage au sein même du lycée. Ceci peut avoir pour incidence, la publication de photos ou de vidéo liées à l'activité du lycée.

### **Point N° 17 - Questions diverses : projet RIMINI**

Mme LE MERRER, professeur d'EPS et présidente du club de beach-tchoukball, présente un projet de voyage sportif inter-établissement qui se déroulera en mai, à Rimini, Italie.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

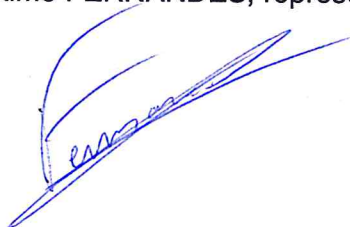
La délibération est adoptée.

### **III - Conclusion**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 20.

Le responsable de la prise de notes

Maxime FERNANDES, représentant des élèves



La Présidente

Mme VUILLERMOT Sonia

